



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 108701

Texte de la question

M. René Dosière souhaite que M. le ministre de la défense et des anciens combattants lui communique les informations suivantes : à la date du 1er mai 2011, pour l'ensemble des membres de son cabinet (fonctionnaires et contractuels) hors personnels de soutien, moyenne des trois rémunérations les plus élevées et moyenne des trois rémunérations les moins élevées, primes et indemnités comprises, le calcul étant effectué en se basant sur une durée annuelle.

Texte de la réponse

Au 1er mai 2011, la moyenne annuelle des trois rémunérations les moins élevées, primes et indemnités comprises, des membres du cabinet du ministre de la défense et des anciens combattants, hors personnel de soutien, s'élevait à 65 234 euros, soit 55 162 euros nets des cotisations obligatoires. À la même date, la moyenne annuelle des trois rémunérations les plus élevées, primes et indemnités comprises, des membres du cabinet du ministre, hors personnel de soutien, s'élevait pour sa part à 191 504 euros, soit 167 386 euros nets des cotisations obligatoires.

Données clés

Auteur : [M. René Dosière](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108701

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2011, page 4941

Réponse publiée le : 28 juin 2011, page 6881